

CIGOGNE FUND

M&A Arbitrage
31/03/2026

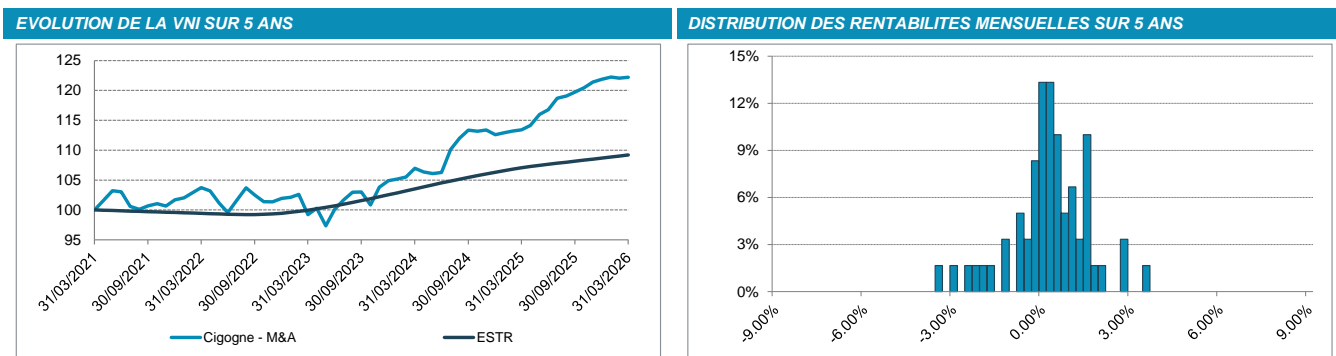


Valeur Nette d'Inventaire : 218 048 075.54 €

Valeur Liquidative (part O) : 55 136.02 €

PERFORMANCES													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	YTD
2026	0.30%	-0.16%	0.12%										0.25%
2025	0.31%	0.24%	0.20%	0.63%	1.61%	0.69%	1.65%	0.31%	0.57%	0.61%	0.76%	0.40%	8.27%
2024	0.24%	0.34%	1.38%	-0.58%	-0.24%	0.15%	3.63%	1.73%	1.20%	-0.18%	0.21%	-0.72%	7.31%
2023	0.19%	0.49%	-3.30%	1.06%	-2.92%	2.80%	1.59%	1.28%	0.04%	-2.11%	2.93%	1.08%	2.93%
2022	0.33%	0.80%	0.86%	-0.52%	-1.95%	-1.60%	2.13%	1.99%	-1.18%	-1.06%	-0.04%	0.57%	0.22%

ANALYSE DE RISQUE ET DE PERFORMANCES SUR 5 ANS / DEPUIS LE 31/12/2004						
	Cigogne M&A Arbitrage		ESTR		HFRX Global Hedge Fund EUR Index	
	Sur 5 ans	From Start	Sur 5 ans	From Start	Sur 5 ans	From Start
Perf. Cumulée	22.20%	450.68%	9.21%	22.42%	3.50%	-0.78%
Perf. Annualisée	4.09%	8.35%	1.78%	0.96%	0.69%	-0.04%
Vol. Annualisée	4.53%	9.07%	0.49%	0.45%	3.22%	5.23%
Ratio de Sharpe	0.51	0.82	-	-	-0.34	-0.19
Ratio de Sortino	0.89	2.05	-	-	-0.51	-0.25
Max Drawdown	-6.15%	-14.71%	-0.78%	-3.38%	-8.35%	-25.96%
Time to Recovery (m)	6	46	7	16	23	> 72
Mois positifs (%)	70.00%	73.73%	70.00%	57.25%	60.00%	58.82%



COMMENTAIRE DE GESTION

Les tensions géopolitiques liées au conflit au Moyen-Orient n'ont pas eu d'impact majeur sur notre activité au cours du mois de mars. Le premier trimestre 2026 s'achève d'ailleurs sur une volumétrie record sur dix ans, soutenue par plusieurs opérations de grande envergure. Au Japon, le conglomérat Toyota, dans le cadre de sa stratégie de réduction du nombre de filiales cotées, a annoncé la privatisation de son fournisseur Toyota Industries par l'intermédiaire de sa société immobilière Toyota Fudosan. Le montant final de l'opération dépasse \$41 Mds, après l'intervention du fonds activiste Elliott dans le processus de rachat. En Allemagne, Commerzbank a, de son côté, fait l'objet d'une offre non sollicitée de la part de l'italien UniCredit, valorisant la banque à €30,8 Mds. Cette initiative vise avant tout à engager des discussions en vue d'une éventuelle fusion.

Les performances des stratégies se sont révélées plus contrastées en mars que lors des mois précédents. Notre investissement dans Tegna a une nouvelle fois été favorable, notamment après l'approbation de l'offre de Nexstar par la Federal Communications Commission. Le titre n'ayant plus coté suite à cette validation, une décote de 10% a ainsi été encaissée. La rapidité de validation par l'autorité de régulation a en effet surpris les investisseurs, qui anticipaient une finalisation à fin juin. Exact Sciences, autre dossier notable de \$23 Mds, a également obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires à sa clôture. Abbott Laboratories a procédé au retrait de la cote dès le lendemain de l'annonce, renforçant ainsi son positionnement grâce à l'acquisition d'une plateforme performante de dépistage et de diagnostic du cancer. À l'inverse, le titre Warner Bros. Discovery a souffert du changement de stratégie de Netflix, qui a renoncé à toute intention d'acquisition. Le groupe s'est finalement engagé avec Paramount Skydance pour un prix de 31 dollars par action, assorti d'un complément de 25 cents par trimestre à compter du 1er octobre 2026. Une opération avortée a toutefois pesé sur la performance mensuelle du compartiment. Lensar, fabricant de dispositifs médicaux, a annoncé la résiliation de son accord avec Alcon, faute d'obtention des autorisations réglementaires de la Federal Trade Commission dans les délais impartis. Les flux vendeurs qui ont suivi cette annonce ont entraîné le titre vers un point bas à dix-huit mois.

Le turnover a été particulièrement soutenu en fin de trimestre, notamment via des stratégies de retrait obligatoire des titres de la cote au Japon, ainsi que sur plusieurs opérations de consolidation dans le secteur de la santé aux États-Unis : Centessa, Terns et Apellis, chacune ayant fait l'objet d'une acquisition par un laboratoire distinct.

REPARTITION DES ENCOURS		MATRICE DE CORRELATION																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Cigogne M&A Arbitrage</th> <th>ESTR</th> <th>HFRX Global Hedge Fund EUR Index</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>Cigogne M&A</th> <td>100.00%</td> <td>15.43%</td> <td>53.13%</td> </tr> <tr> <th>ESTR</th> <td>15.43%</td> <td>100.00%</td> <td>22.62%</td> </tr> <tr> <th>HFRX HF Index</th> <td>53.13%</td> <td>22.62%</td> <td>100.00%</td> </tr> </tbody> </table>				Cigogne M&A Arbitrage	ESTR	HFRX Global Hedge Fund EUR Index	Cigogne M&A	100.00%	15.43%	53.13%	ESTR	15.43%	100.00%	22.62%	HFRX HF Index	53.13%	22.62%	100.00%
	Cigogne M&A Arbitrage	ESTR	HFRX Global Hedge Fund EUR Index																	
Cigogne M&A	100.00%	15.43%	53.13%																	
ESTR	15.43%	100.00%	22.62%																	
HFRX HF Index	53.13%	22.62%	100.00%																	

CIGOGNE FUND

M&A Arbitrage

31/03/2026



OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'arbitrage de fusion/acquisition (ou M&A arbitrage) a pour but de tirer profit des écarts de prix pouvant apparaître lors d'opérations d'offres publiques d'achat (OPA), d'échange (OPE) ou mixte (OPM). Fondées sur une analyse solide et détaillée du cadre juridique, économique ainsi que de la situation en terme de concurrence, les opérations initiées sont généralement portées jusqu'à leurs dates effectives. L'univers d'investissement est limité aux opérations déclarées. La stratégie principale consiste en l'achat de titres de la société cible (OPA) et la vente de titres de l'acquéreur (OPE et OPM) ou inversement si nous anticipons l'échec de l'opération.

Le fonds peut également tirer profit d'arbitrages de droits dans le cadre d'augmentations de capital selon le principe d'acquisition des droits et vente des actions sous-jacentes.

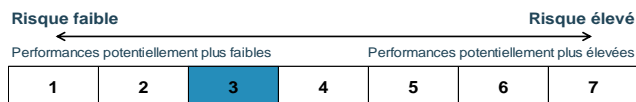
PRINCIPALES EXPOSITIONS (EN POURCENTAGE DE L'ACTIF BRUT)

TELECOM ITALIA PREF / TELECOM ITALIA	4.98%
CARNIVAL PREF / CARNIVAL	4.67%
SUMITOMO DENSETSU	4.46%
EXACT SCIENCES	3.89%
AVIDITY BIO	3.14%

INFORMATIONS GENERALES

Valeur Nette d'Inventaire :	218 048 075.54 €
Valeur Nette d'Inventaire (part O) :	39 037 911.98 €
Valeur Liquidative (part O) :	55 136.02 €
Code ISIN :	LU0648563830
Structure juridique :	FCP - FIS, FIA
Date de lancement du fonds :	16 novembre 2004
Date de lancement (part O) :	16 novembre 2004
Devise :	EUR
Date de calcul de la VNI :	Mensuelle, dernier jour calendaire du mois
Souscription / Sortie :	Mensuelle
Souscription initiale :	€ 100 000.00
Préavis en cas de sortie :	1 mois
Frais de gestion :	1,50% par an
Commission de performance :	20% au delà d'€STR avec High Water Mark
Pays d'enregistrement :	FR, LU
Société de gestion :	Cigogne Management SA
Conseiller en investissement :	CIC CIB
Banque Dépositaire :	Banque de Luxembourg
Agent Administratif :	UI efa
Auditeur :	KPMG Luxembourg

PROFIL DE RISQUE



La catégorie de risque est calculée en utilisant des données historiques et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

POURQUOI INVESTIR DANS CIGOGNE M&A ARBITRAGE ?

En complément de la gestion traditionnelle, la gestion alternative permet d'objectiver une performance absolue, décorrélée des classes d'actifs traditionnels (actions, obligations). La gestion alternative se présente donc comme le complément naturel à une gestion de portefeuille classique en y ajoutant des stratégies d'arbitrage tirant profit des inefficiences des marchés.

Cigogne Management S.A. est la société de gestion alternative de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, acteur important, historique et reconnu dans le monde de la gestion alternative. Elle bénéficie de l'ensemble du savoir-faire en gestion alternative développé par CIC CIB. Cigogne Management S.A. gère actuellement les fonds Cigogne Fund et Cigogne UCITS (fonds mono-stratégies) ainsi que le fonds Stork Fund (fonds multi-stratégies).

Cigogne Fund - M&A Arbitrage permet de générer des performances régulières décorrélées des classes d'actifs traditionnelles en mettant en place des stratégies d'arbitrage tirant profit des écarts de prix pouvant apparaître lors d'opérations de fusion/acquisition.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont exclusivement destinées à un usage interne et ne sont fournies qu'à titre purement indicatif. Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif du destinataire tels que nommé et peuvent constituer des informations confidentielles ou divulguées en accord avec la société émettrice. Les informations de ce document ne sauraient constituer une offre, une sollicitation, un démarchage ou une invitation en vue de la vente ou de la commercialisation des parts de fonds. Ces informations ne constituent pas un conseil en investissement dans une quelconque juridiction. Ces informations peuvent être considérées comme fiables, mais nous n'en garantissons pas l'exhaustivité, l'actualité ou l'exactitude. Tout investisseur est tenu de procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, financiers, comptables, réglementaires et prudentiels avant tout investissement et de vérifier l'adéquation, l'opportunité et la pertinence d'une telle opération au regard de sa situation particulière, ou de consulter son propre conseiller.

CONTACT

CIGOGNE MANAGEMENT S.A.

18 Boulevard Royal
L - 2449 Luxembourg
LUXEMBOURG

www.cigogne-management.com

contact@cigogne-management.com

